

**EXTRAIT du Procès-Verbal des Délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa
séance du JEUDI 6 Juillet 2023 à 18 h 30**

(Application de l'article 32 du Code de l'Administration Communale)

Membres du Conseil *(par ordre alphabétique)*

Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir	Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
ANCEAUX Jean-Luc	X				HENRY Philippe	X			
ANTION Claude	X				KEROUH Nordine		X		à BAUGNON Mathilde
BAUGNON Mathilde	X				LECLERCQ Josiane	X			
BUARD CHAMPESME Jocelyne	X				LEFEBVRE Gilles		X		à GARNIER Christian
CARRÉ Cyrielle	X				NICKLAUS Bruno	X			
CHAZAL Raphaël	X				NOËL Pascal			X	
COURTOIS Jean-Paul	X				PAUCHET David		X		à HENRY Philippe
DIONOT Michel		X		à ANTION Claude	PIERSON Fabien	X			
DUPUIS Claudine	X				PIGEARD Sandrine		X		à GERARD Christine
GARNIER Christian	X				SCHUMANN Yves		X		à BUARD CHAMPESME Jocelyne
GÉRARD Christine	X				THOUVENIN Odile		X		à PIERSON Fabien
GILLARDIN-THOMAS Véronique			X		TOTAL	14	7	2	

Il dénombre 14 Conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. est remplie.

Membres du C.M. : 23 Membres

Votants

Présents	14	21
Pouvoirs	7	
Absents	2	

Pouvoir(s) :

M. DIONOT Michel à M. ANTION Claude
M. LEFEBVRE Gilles à M. GARNIER Christian
M. PAUCHET David à M. HENRY Philippe
Mme PIGEARD Sandrine à Mme GERARD Christine
M. SCHUMANN Yves à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne
Mme THOUVENIN Odile à M. PIERSON Fabien

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance (Article L 2121-15 du C.G.C.T.)

- ↷ **Ville** – Compte Administratif 2023,
- ↷ **Ville** – Compte de gestion 2023,
- ↷ **Ville** – Affectation du résultat 2023.

Désignation d'un secrétaire de séance :

M. CHAZAL Raphaël se propose d'être Secrétaire de séance.

M. CHAZAL Raphaël est désigné Secrétaire de séance, à l'unanimité (21 voix pour).

Observations et Vote :

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du Vendredi 9 Février 2024 à 18 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 Février 2024 à 18h30 est adopté à l'unanimité (21 voix pour).

N° 1 – 2024 03 12 008

1. Ville – Compte Administratif 2023

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Après en avoir délibéré et par 14 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2023 de la Ville.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 se décompose de la manière suivante :

Résultat d'Investissement (excédent)	766 034,33 €
Résultats de Fonctionnement (excédent)	538 798,06 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2023 :	1 304 832,39 €

Au 31 décembre 2023, les restes à réaliser :

Dépenses d'Investissement	483 196,48 €
Recettes d'Investissement	385 351,60 €
Total des RAR :	- 97 844,88 €

Le Maire reprend la présidence de la séance.

N° 2 – 2024 03 12 008

2. Ville – Compte de gestion 2023

Par 21 voix pour, le Conseil Municipal vote le compte de Gestion 2023 de la Ville tel qu'arrêté par le Trésorier.

N° 3 – 2024 03 12

1. Ville – Affectation du résultat 2023

Par 21 voix pour, le Conseil Municipal :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement en section d'investissement comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023	538 798,06 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	400 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	138 798,06 €
Résultat d'investissement VILLE à reprendre au BP 2024 (ligne 001)	766 034,33 €
Déficit global cumulé au 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €

Séance du Conseil Municipal levée à 19h37

Compte-rendu affiché le 14/03/2024

Le Maire

Claude ANTION